Les régions françaises : entre diversités et similitudes

Patrick Redor, département de l'action régionale, Insee

Dans les années récentes, la France, comme l'ensemble de la zone Euro, a connu une situation économique difficile. Les créations d'emploi ont été faibles et la croissance nettement moins forte que dans le reste du monde, notamment les Etats-Unis et les pays émergents d'Amérique latine et d'Asie. Le fort ralentissement mondial de 2001 marque le coup d'arrêt à cinq années d'expansion en France. La croissance du PIB tombe à 2,1 %. En 2001, les créations nettes d'emplois s'élèvent à 264 000, contre 620 000 en 2000. Le ralentissement de l'emploi s'est accentué les années suivantes. Au total, entre 2001 et 2004, 447 000 emplois supplémentaires ont été créés. La croissance annuelle moyenne de l'emploi salarié est alors deux fois moindre que celle de la décennie 1994-2004 (0,5 % en moyenne annuelle contre 1,3 %). Les pertes d'emplois industriels se sont accélérées (– 1,7 % et – 0,7 %). Elles ont été en partie compensées, mais plus faiblement qu'auparavant, par la croissance des emplois dans les services (+ 0,9 %), en ralentissement de moitié par rapport à sa tendance décennale (+ 2,0 %). Seul l'emploi dans le BTP, qui représente 6 % de l'emploi salarié en 2001, a vu sa situation s'améliorer sur la période. En 2005, les créations d'emplois restent encore fragiles.

Des dynamiques internes d'emploi différentes selon les régions

Les économies régionales ont réagi très différemment à ce contexte difficile pour la croissance et l'emploi. Entre 1999 et 2004, le taux de croissance moyen de l'emploi total varie entre 0 % par an en Champagne-Ardenne et + 2,4 % dans le Languedoc-Roussillon ; au niveau national, il s'élève à 0,9 %. Les régions du Sud-Est sont les plus dynamiques, mais la Bretagne et les Pays de la Loire se placent aussi très bien. À l'opposé, les régions du Nord et de l'Est réussissent moins bien que la moyenne nationale sur la période récente.
Ces disparités ne sont pas le reflet des différences de structures de l'activité régionale. Parmi les régions qui réussissent mieux que la moyenne, l'emploi industriel est important dans certaines d'entre elles (Pays de la Loire, Rhône-Alpes), tandis que dans d'autres ce sont les services qui dominent (Corse, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon).
L'évolution de l'emploi dans une région dépend non seulement de son profil d'activité mais également d'une dynamique propre, appelée l'effet résiduel : cet effet explique en moyenne un quart de l'évolution de l'emploi dans les régions *(encadré 1)*. C'est dans les régions du Sud et de l'Ouest que l'effet résiduel est positif, et fortement positif pour les régions du Sud-Est *(figure1)*.
Pour l'emploi salarié industriel seul *(figure 2)*, la relation au territoire est encore plus marquée : l'effet résiduel est encore plus élevé. Il explique en moyenne les deux cinquièmes de l'évolution de l'emploi. Comme les effectifs salariés baissent dans tous les secteurs de l'industrie, quelle que soit la structure économique de la région l'effet structurel est négatif. Cependant un effet résiduel fortement positif parvient à compenser cette tendance dans les régions méditerranéennes et en Midi-Pyrénées, ainsi qu'en Bretagne.

Encadré 1

Effet structurel - effet résiduel

L'effet structurel est calculé en appliquant à la structure sectorielle régionale les évolutions nationales par secteur. On l'interprète comme la part de la variation régionale qui résulte de la composition sectorielle de la région. L'effet résiduel est la différence entre la variation régionale et l'effet structurel. Il dépend des écarts entre les évolutions sectorielles de la région et les évolutions nationales ; s'il est positif, la région est globalement plus dynamique que la moyenne nationale, et inversement si l'effet résiduel est négatif.

1 - Les évolutions régionales d'emploi entre 1999 et 2004[1]
Ensemble de l'emploi salarié

Région	Taux de croissance annuel moyen			Poids de l'effet résiduel[2]
	Variation totale (%)	Effet structurel (%)	Effet résiduel (%)	(%)
Alsace	0,7	0,9	– 0,2	21,6
Aquitaine	1,1	1,0	0,1	11,2
Auvergne	0,8	0,8	0,0	3,2
Bourgogne	0,5	0,8	– 0,4	30,0
Bretagne	1,5	1,0	0,5	34,5
Centre	0,7	0,9	– 0,1	13,0
Champagne-Ardenne	0,0	0,7	– 0,7	48,3
Corse	2,7	1,1	1,5	57,4
Franche-Comté	0,6	0,8	– 0,2	16,6
Île-de-France	0,4	1,2	– 0,8	39,0
Languedoc-Roussillon	2,4	1,0	1,3	55,7
Limousin	0,6	0,9	– 0,3	25,9
Lorraine	0,2	0,8	– 0,6	42,2
Midi-Pyrénées	1,8	1,0	0,9	47,3
Nord - Pas-de-Calais	0,8	0,9	0,0	4,4
Basse-Normandie	0,7	0,8	– 0,1	14,4
Haute-Normandie	0,8	0,9	– 0,1	10,6
Pays de la Loire	1,4	0,8	0,6	43,5
Picardie	0,6	0,8	– 0,2	22,1
Poitou-Charentes	1,2	0,9	0,3	25,9
Provence - Alpes - Côte d'Azur	2,1	1,1	1,0	46,3
Rhône-Alpes	1,1	0,9	0,2	19,4

1. Estimations 2004 provisoires.
2. Rapport de l'effet résiduel en valeur absolue, à la somme des valeurs absolues de l'effet structurel et de l'effet résiduel.
Source : Insee (estimations d'emploi au 31 décembre).

2 - Les évolutions régionales d'emploi entre 1999 et 2004[1]
Emploi salarié dans l'industrie

Région	Taux de croissance annuel moyen			Poids de l'effet résiduel[2]
	Variation totale (%)	Effet structurel (%)	Effet résiduel (%)	(%)
Alsace	– 1,4	– 0,9	– 0,4	32,4
Aquitaine	– 0,3	– 0,9	0,6	40,0
Auvergne	– 1,1	– 1,0	– 0,1	8,6
Bourgogne	– 1,4	– 1,0	– 0,4	29,1
Bretagne	0,2	– 0,6	0,9	57,7
Centre	– 1,3	– 0,9	– 0,4	27,6
Champagne-Ardenne	– 1,8	– 1,2	– 0,5	29,3
Corse	1,8	– 0,4	2,2	83,7
Franche-Comté	– 1,4	– 0,7	– 0,6	46,9
Île-de-France	– 2,4	– 1,1	– 1,3	53,2
Languedoc-Roussillon	0,1	– 1,0	1,1	52,1
Limousin	– 1,3	– 1,1	– 0,2	16,5
Lorraine	– 1,9	– 1,2	– 0,8	39,4
Midi-Pyrénées	0,4	– 1,1	1,5	57,8
Nord - Pas-de-Calais	– 1,6	– 1,2	– 0,4	22,9
Basse-Normandie	– 1,5	– 1,0	– 0,5	33,2
Haute-Normandie	– 0,8	– 0,8	– 0,1	7,3
Pays de la Loire	– 0,2	– 1,3	1,1	45,4
Picardie	– 1,6	– 1,0	– 0,7	40,6
Poitou-Charentes	– 0,1	– 1,1	0,9	47,1
Provence - Alpes - Côte d'Azur	0,4	– 0,9	1,3	59,2
Rhône-Alpes	– 1,0	– 1,3	0,3	17,6

1. Estimations 2004 provisoires.
2. Rapport de l'effet résiduel en valeur absolue, à la somme des valeurs absolues de l'effet structurel et de l'effet résiduel.
Source : Insee (estimations d'emploi au 31 décembre).

La domination de l'Île-de-France dans le PIB national s'effrite légèrement

Les produits intérieurs bruts (PIB) et les valeurs ajoutées brutes (VAB) régionales ont connu des évolutions semblables à celles de l'emploi.
En 2003, trois régions concentrent 45 % du produit intérieur brut français. L'Île-de-France produit à elle seule 28 % de la valeur ajoutée, alors qu'elle ne représente que 18 % de la population et 22 % de l'emploi. Suivent ensuite Rhône-Alpes (9 % de la valeur ajoutée) et Provence - Alpes - Côte d'Azur (7 %).
Depuis 1990, le poids des régions dans le PIB national a très peu varié ; la variation la plus forte ne dépasse pas 0,5 point *(figure 3)*. Elle représente malgré tout une amplitude de près d'un point entre la région qui a le plus régressé – l'Île-de-France – et celle qui a le plus progressé – les Pays de la Loire –. La région francilienne n'en continue pas moins de dominer largement le reste du territoire. Sa position s'effrite néanmoins légèrement, et la dynamique de sa croissance semble se transmettre vers la périphérie du territoire. Sur la décennie 1993-2003, la croissance a été plus élevée que la moyenne nationale dans un arc couvrant les façades Ouest et Sud, depuis la Bretagne jusqu'au Languedoc-Roussillon, et se prolongeant vers l'est vers Rhône-Alpes et la Franche-Comté, en passant au-dessus de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur.
Les meilleurs résultats de ces régions ne reflètent pas seulement l'effet d'une meilleure orientation sectorielle. Ils s'expliquent aussi par des dynamiques propres, mises en valeur en décomposant la variation de la valeur ajoutée brute régionale entre un effet structurel et un effet

3 - Évolution moyenne des produits intérieurs bruts en volume

Région	Variation du poids régional dans le PIB national entre 1990 et 2003	Taux de croissance annuel moyen 1993-2003	Période 1993-2000		Période 2000-2003	
			Taux de croissance annuel moyen	Différence à la tendance décennale des écarts relatifs à la variation nationale[1]	Taux de croissance annuel moyen	Différence à la tendance décennale des écarts relatifs à la variation nationale[1]
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Alsace	0,0	1,9	2,6	0,3	0,4	– 0,6
Aquitaine	0,2	2,7	2,8	– 0,2	2,3	0,6
Auvergne	– 0,1	2,1	2,6	0,1	0,9	– 0,2
Bourgogne	– 0,2	1,8	2,5	0,3	0,1	– 0,7
Bretagne	0,3	2,7	3,4	0,2	1,3	– 0,5
Centre	– 0,1	2,0	2,3	– 0,1	1,2	0,1
Champagne-Ardenne	– 0,2	1,6	2,7	0,8	– 1,1	– 1,7
Corse	0,0	2,2	2,2	– 0,4	2,2	1,0
Franche-Comté	0,0	2,5	3,2	0,3	0,8	– 0,8
Île-de-France	– 0,4	2,2	2,6	0,0	1,3	0,0
Languedoc-Roussillon	0,2	2,9	2,9	– 0,4	2,8	0,9
Limousin	– 0,1	1,9	2,0	– 0,3	1,6	0,7
Lorraine	– 0,2	1,5	1,8	– 0,1	0,8	0,2
Midi-Pyrénées	0,2	2,7	2,9	– 0,3	2,4	0,6
Nord - Pas-de-Calais	– 0,2	1,9	2,2	– 0,1	1,1	0,2
Basse-Normandie	0,0	2,0	2,2	– 0,3	1,7	0,6
Haute-Normandie	– 0,1	2,0	2,5	0,1	0,8	– 0,3
Pays de la Loire	0,5	3,1	3,6	0,1	1,9	– 0,2
Picardie	– 0,1	1,7	2,1	0,0	0,8	0,0
Poitou-Charentes	0,1	2,5	2,8	– 0,1	1,8	0,3
Provence - Alpes - Côte d'Azur	0,0	2,2	2,4	– 0,3	1,9	0,6
Rhône-Alpes	0,1	2,6	3,2	0,2	1,1	– 0,5
Départements d'outre-mer	0,1	3,3	3,5	– 0,2	2,7	0,4
France	**0,0**	**2,3**	**2,7**	**0,0**	**1,4**	**0,0**

1. L'écart relatif à la variation nationale est l'écart entre le taux de croissance annuel moyen régional et le taux national. La différence entre l'écart sur la période et l'écart mesuré sur l'ensemble de la décennie 1993-2003 indique si la région s'est située, sur la période, au-dessus – valeur positive – ou au-dessous – valeur négative – de sa position relative tendancielle.
Source : Insee (PIB régionaux en volume, chaînés, base 2000).

4 - Décomposition des évolutions régionales de valeurs ajoutées brutes en volume entre 1993 et 2003

Région	Variation 1993-2003				Variation 1993-2000				Variation 2000-2003			
	Taux de croissance annuel moyen			Poids de l'effet résiduel[1]	Taux de croissance annuel moyen			Poids de l'effet résiduel[1]	Taux de croissance annuel moyen			Poids de l'effet résiduel[1]
	Variation totale (%)	Effet structurel (%)	Effet résiduel (%)	(%)	Variation totale (%)	Effet structurel (%)	Effet résiduel (%)	(%)	Variation totale (%)	Effet structurel (%)	Effet résiduel (%)	(%)
Alsace	1,8	2,2	– 0,4	14,8	2,5	2,7	– 0,3	8,6	0,3	1,1	– 0,7	41,0
Aquitaine	2,5	2,0	0,6	23,2	2,7	2,3	0,4	13,2	2,2	1,1	1,1	51,2
Auvergne	2,0	2,0	0,0	1,5	2,5	2,3	0,2	6,3	0,9	1,1	– 0,2	17,3
Bourgogne	1,7	2,1	– 0,4	15,0	2,4	2,5	– 0,1	4,3	0,1	1,0	– 0,9	47,4
Bretagne	2,6	1,9	0,7	27,4	3,2	2,3	0,9	28,4	1,2	1,1	0,2	15,6
Centre	1,9	2,2	– 0,3	12,2	2,2	2,6	– 0,4	13,3	1,1	1,3	– 0,2	10,5
Champagne-Ardenne	1,5	1,9	– 0,4	17,3	2,6	2,3	0,3	10,9	– 1,1	0,7	– 1,8	72,9
Corse	2,1	1,9	0,2	8,8	2,0	2,1	0,0	0,7	2,2	1,5	0,7	31,0
Franche-Comté	2,3	2,3	0,0	1,8	3,1	3,0	0,1	1,9	0,7	0,8	0,0	4,1
Île-de-France	2,1	2,5	– 0,4	12,7	2,5	2,8	– 0,3	9,7	1,2	1,8	– 0,5	22,5
Languedoc-Roussillon	2,7	2,0	0,7	27,1	2,7	2,3	0,5	17,1	2,8	1,3	1,4	52,0
Limousin	1,8	2,0	– 0,3	12,3	1,8	2,4	– 0,5	18,1	1,6	1,3	0,2	15,7
Lorraine	1,4	2,0	– 0,6	23,6	1,7	2,4	– 0,7	23,7	0,7	1,1	– 0,3	23,5
Midi-Pyrénées	2,6	2,0	0,6	22,7	2,7	2,4	0,4	13,4	2,4	1,0	1,3	56,3
Nord - Pas-de-Calais	1,8	2,0	– 0,2	10,3	2,1	2,4	– 0,3	12,4	1,1	1,0	0,0	3,9
Basse-Normandie	1,9	1,9	0,0	1,7	2,0	2,3	– 0,3	11,8	1,6	1,1	0,5	31,2
Haute-Normandie	1,9	2,3	– 0,4	15,4	2,4	2,8	– 0,4	13,1	0,8	1,2	– 0,4	26,7
Pays de la Loire	3,0	2,0	1,0	32,3	3,4	2,4	1,0	28,9	1,9	1,0	0,9	48,0
Picardie	1,6	2,0	– 0,4	17,1	2,0	2,5	– 0,5	16,9	0,8	1,0	– 0,2	17,1
Poitou-Charentes	2,4	1,9	0,4	18,1	2,6	2,3	0,3	10,4	1,8	1,0	0,7	41,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,1	2,1	0,1	3,3	2,2	2,4	– 0,1	4,7	1,8	1,4	0,5	24,4
Rhône-Alpes	2,5	2,2	0,2	9,8	3,1	2,6	0,4	14,1	1,1	1,3	– 0,2	14,9
Départements d'outre-mer	3,1	1,8	1,4	43,1	3,3	2,0	1,3	40,2	2,7	1,2	1,4	53,8

1. Rapport de l'effet résiduel en valeur absolue, à la somme des valeurs absolues de l'effet structurel et de l'effet résiduel.

Source : Insee (valeurs ajoutées brutes régionales en volume, chaînées, base 2000).

résiduel. Entre 1993 et 2003, l'effet résiduel est nettement positif pour ces régions, alors qu'il est négatif pour toutes les autres *(figure 4)*. Autrement dit, toutes choses égales par ailleurs, la production y a augmenté plus rapidement en moyenne par secteur que sur l'ensemble du territoire national.
Les PIB régionaux sont sensibles à la conjoncture, comme le révèle l'analyse plus fine des évolutions temporelles. Entre 2000 et 2003, le PIB national a augmenté à un rythme annuel moyen inférieur d'un point à sa tendance des années 1993-2003. Ce ralentissement a particulièrement affecté certains secteurs de l'industrie ainsi que l'agriculture *(figure 5)*. Les régions ont réagi très différemment à cette inflexion de tendance *(figure 3)*. La Franche-Comté, Rhône-Alpes, la Bretagne et les Pays de la Loire, marquées par une présence forte de l'agriculture et/ou de l'industrie, ont été particulièrement affectées. Néanmoins, rapporté à l'effet structurel, l'inflexion des années 2000-2003 ne produit pas de grands bouleversements *(figure 4)* ; les dynamiques régionales spécifiques ont assez bien résisté.
En définitive, les régions réagissent à la conjoncture selon leur degré d'exposition, autrement dit le poids dans leur appareil productif des secteurs les moins protégés de la concurrence internationale.
En 2003, se dessinent toujours une France du Nord et de l'Est plutôt industrielle, une France de l'Ouest et du Centre où l'agriculture reste importante et une France du Sud davantage tournée vers les services. Cependant, même si les régions sont encore très spécialisées, la progression du tertiaire à long terme gomme peu à peu les différences les plus fortes. En moyenne, les écarts du poids de l'agriculture et de l'industrie entre les régions sont plus faibles en 2003 qu'en 1990.

5 - Évolution moyenne des valeurs brutes en volume (France entière)

	Taux de croissance annuel moyen 1993-2003	Période 1993-2000		Période 2000-2003	
		Taux de croissance annuel moyen	Différence à la tendance décennale des écarts relatifs à la variation nationale[1]	Taux de croissance annuel moyen	Différence à la tendance décennale des écarts relatifs à la variation nationale[1]
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Agriculture, sylviculture, pêche	0,7	2,5	1,4	– 3,4	– 3,2
Industries agricoles et alimentaires	0,0	– 0,1	– 0,5	0,3	1,2
Industries des biens de consommation	2,9	3,2	– 0,1	2,3	0,2
Industrie automobile	5,8	10,1	3,9	– 3,5	– 8,4
Industries des biens d'équipement	4,8	7,0	1,9	– 0,3	– 4,2
Industries des biens intermédiaires	2,5	3,6	0,7	0,1	– 1,6
Énergie	3,3	2,2	– 1,5	5,9	3,5
Construction	– 0,1	– 1,0	– 1,2	1,9	2,9
Commerce	2,4	3,0	0,2	0,9	– 0,6
Transports	2,9	4,0	0,7	0,5	– 1,6
Activités financières, activités immobilières	2,3	2,5	– 0,2	1,8	0,3
Services aux entreprises	3,4	4,0	0,2	2,0	– 0,5
Services aux particuliers	2,3	1,6	– 1,1	4,1	2,6
Éducation, santé, action sociale, administration	1,3	1,4	– 0,2	0,9	0,5
Total	2,2	2,6	0,0	1,3	0,0

1. L'écart relatif à la variation nationale est l'écart entre le taux de croissance annuel moyen de la branche avec le taux national. La différence entre l'écart sur la période et l'écart mesuré sur l'ensemble de la décennie 1993-2003 indique si la branche s'est située, sur la période, au-dessus - valeur positive - ou au-dessous - valeur négative - de sa position relative tendancielle
Source : Insee (valeurs ajoutées brutes régionales en volume, chaînées, base 2000).

Forte concentration de la recherche et de la création d'entreprises

Pour cerner de façon plus précise les disparités des dynamiques régionales, il faudrait les ramener à des caractéristiques plus fines des appareils productifs locaux. En voici une liste, non exhaustive, prélevée parmi les indicateurs présents dans cet ouvrage :
– Le degré de concentration dans l'industrie : en 2003, en Île-de-France, région la plus concentrée, 64 % des effectifs industriels sont employés dans des établissements de plus de

100 salariés contre seulement 32 % en Corse et 46 % en Languedoc-Roussillon, régions les moins concentrées.
– Le poids des participations étrangères dans l'industrie : début 2003, l'influence des groupes industriels étrangers est plus forte en Alsace : 47 % des emplois industriels sont concernés, contre 40 % en Provence - Alpes - Côte d'Azur, Lorraine et Picardie.
– L'impact sur l'environnement : la répartition des installations classées Seveso suit celle des implantations industrielles dans les secteurs de l'énergie et des biens intermédiaires. La seule région Rhône-Alpes concentre 13 % de l'ensemble des installations recensées en France en 2003.
– Le développement de la recherche : les deux tiers des chercheurs, des dépenses intérieures de recherche et développement et des brevets déposés sont regroupés dans quatre régions. Si la part de l'Île-de-France faiblit légèrement, cette région concentre encore 40 % de la recherche française en 2003. Rhône-Alpes, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Midi-Pyrénées suivent loin derrière.
– La création d'entreprises : comme pour la valeur ajoutée, 45 % des entreprises créées en 2004 se trouvent en Île-de-France, en Provence - Alpes - Côte d'Azur ou en Rhône-Alpes.
– La taille et les principales orientations des exploitations agricoles : la taille des exploitations ne cesse de progresser. En 2003, les unités d'au moins 50 hectares représentent 33 % du nombre total d'exploitations contre 30 % en 2000 et 27 % en 1995. L'Île-de-France, la Picardie et le Centre sont traditionnellement les régions de grandes exploitations, liées aux cultures céréalières ou oléagineuses. À l'inverse, les cultures fruitières et viticoles et les exploitations de plus petite taille dominent sur le pourtour méditerranéen et en Alsace.

Les écarts des taux de chômage régionaux se sont réduits

Les variations de l'emploi et de l'activité ne suffisent pas à expliquer les différences des situations des marchés régionaux du travail.
Après l'embellie exceptionnelle de 1997 à 2001, le taux de chômage au sens du BIT est remonté en France à un niveau proche de 10 % de la population active mi-2004.
En juin 2001, le taux de chômage national s'établissait à 8,6 %, niveau le plus bas jamais atteint depuis septembre 1983. Entre décembre 2001 et décembre 2005, le chômage a augmenté de 0,7 point. Il a progressé jusqu'en mars 2005 pour atteindre 10,1 % de la population active, avant de revenir à 9,6 % à la fin de l'année 2005.
Cette dégradation n'a pas été homogène sur l'ensemble du territoire national. La situation s'est même au contraire légèrement améliorée pour les régions du pourtour méditerranéen. Ailleurs,

6 - Variation du taux de chômage (France métropolitaine) et du coefficient de variation des taux de chômage régionaux

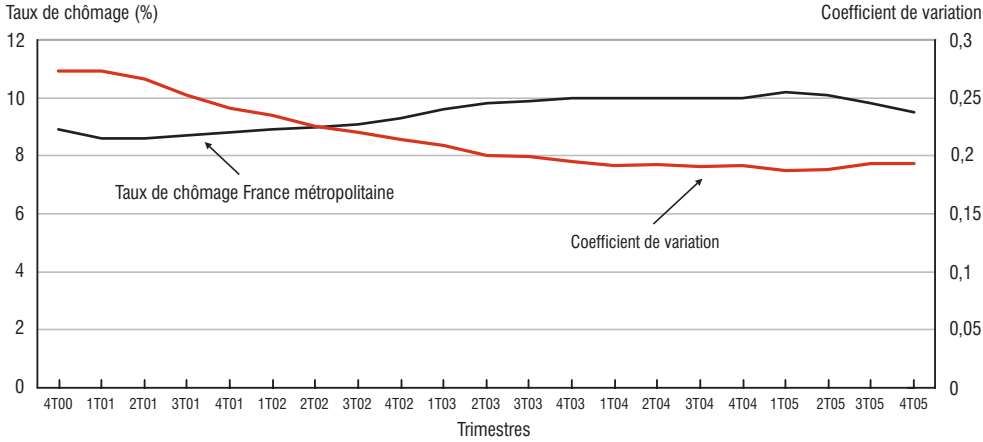

Le coefficient de variation mesure l'écart moyen des régions entre elles, rapporté au taux de chômage moyen régional.
Source : Insee.

là où le chômage progresse, certaines régions ont mieux résisté que d'autres. D'autres régions, plus favorisées auparavant, ont vu leur avantage se réduire, voire fondre complètement. C'est le cas notamment de l'Alsace, que le travail frontalier ne suffit plus à protéger : elle subit la détérioration la plus forte. Entre décembre 2001 et décembre 2005, le taux de chômage y augmente de 2,7 points, soit quatre fois plus que pour l'ensemble du territoire. Au final, le chômage a généralement plus augmenté dans les régions où il était faible en 2001, et inversement. Les écarts entre les taux de chômage régionaux s'en trouvent sensiblement réduits *(figure 6)* ; l'amplitude entre le taux de chômage le plus fort et le plus faible passe de 7,8 à 5,7 points.
Les régions méditerranéennes sont celles où la croissance de l'emploi est la plus forte, mais elles font aussi partie des régions les plus exposées au risque de chômage. Dans ces régions, la croissance démographique, combinée à la progression des taux d'activité (plus forte pour les femmes que pour les hommes) compensent les créations d'emploi pourtant dynamiques. Ainsi, en Languedoc-Roussillon et en Corse, depuis 1999, la croissance annuelle moyenne de la population des 15-64 ans, celle qui est susceptible de se porter sur le marché du travail, est supérieure de 1 point à la croissance nationale.

Les mouvements migratoires du Nord vers le Sud s'accentuent

Entre 1999 et 2005, la croissance démographique a été la plus forte au sud de la France, dans les régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Corse et Aquitaine, en raison principalement de leur très forte attractivité. Seules cinq des régions les plus dynamiques associent excédent migratoire et fort excédent naturel : Alsace, Rhône-Alpes, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Pays de la Loire et Bretagne. Inversement, le solde migratoire est négatif dans les régions du Nord et de l'Est (Nord - Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Lorraine, Picardie et Haute-Normandie) : la croissance démographique y est assurée par l'excédent des naissances sur les décès, sauf en Champagne-Ardenne où la population diminue.
Dans les flux migratoires entre régions, la région parisienne joue un rôle central qui va au-delà de son poids démographique. Sa population représente un peu moins du cinquième de la population française *(figure 7)* et croît au même rythme, mais cette région est le siège d'un brassage intense.

7 - Population 2005 (% du total - valeur en milliers d'habitants)

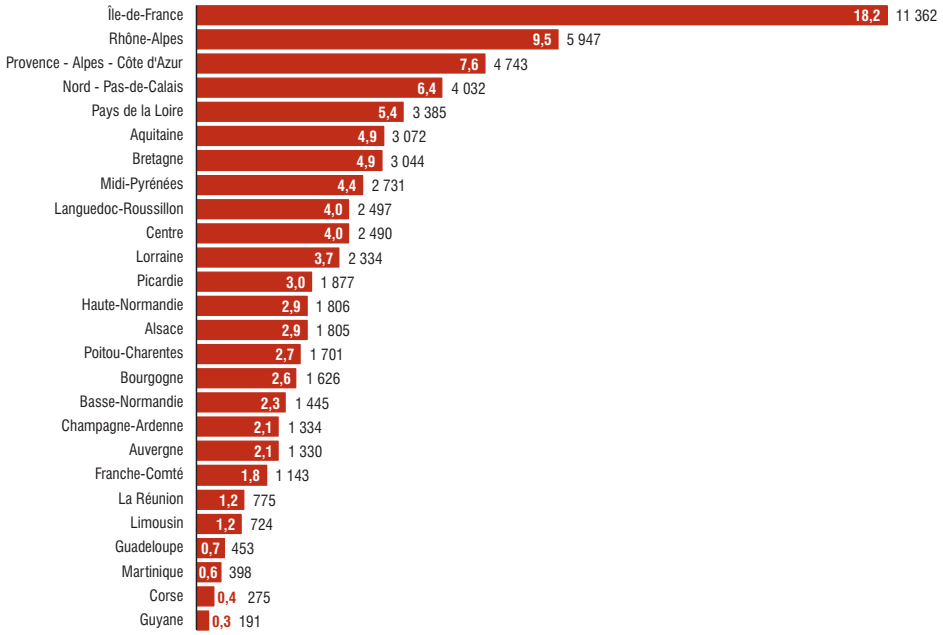

Source : Insee (estimations de population).

Du fait de sa jeunesse et de la fécondité de ses habitants, elle concentre 40 à 45 % de l'excédent naturel de la métropole. Elle rassemble 40 % des flux migratoires internes à la métropole, et est largement déficitaire vis-à-vis des autres régions, sauf celles de la bordure nord et est du pays. Si les départs de l'Île-de-France restent plus nombreux que les arrivées, la région demeure cependant un pôle d'attraction pour les jeunes adultes, au moment de leurs études ou de la recherche de leur premier emploi. À l'inverse, les familles avec de jeunes enfants et les retraités la quittent et se dirigent vers les régions proches du bassin parisien ou vers celles de l'ouest et du sud du pays.
Le mouvement du Nord vers le Sud reste le trait dominant de l'évolution démographique des régions métropolitaines, mais le contraste est plus marqué qu'auparavant entre les régions du Nord, déficitaires, et les régions du Sud et de l'Ouest, excédentaires. La région capitale voit se renforcer son rôle exceptionnel dans la France du Nord où seule l'Alsace connaît une progression démographique comparable.
La fécondité dessine un portrait presque inverse de celui des migrations. Pour la France métropolitaine, une limite assez nette est tracée entre une large partie nord, où la fécondité est plus élevée que la moyenne, à l'exception notable de la Lorraine, l'Alsace et la Champagne-Ardenne, et le Sud. Le nombre moyen d'enfants par femme progresse dans toutes les régions depuis 1999, sauf en Corse. Les hausses les plus fortes bénéficient aux régions Pays de la Loire, Centre, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Auvergne ; les baisses les plus élevées touchent principalement les régions situées dans une frange nord et est du bassin parisien : le Nord - Pas-de-Calais, les deux régions de Normandie, la Champagne-Ardenne, la Lorraine, l'Alsace et la Corse.

Rééquilibrage démographique entre ville et campagnes

À des échelles plus fines *(encadré 2)*, d'autres dynamiques démographiques apparaissent, qui mettent en jeu la relation entre espaces de densité hétérogène, entre villes et campagnes.
Depuis 1999, la croissance a été plus forte dans les communes rurales que dans les communes situées dans les unités urbaines *(figure 8)*, relation qui s'est ainsi inversée par rapport à la période 1990-1999.
Avec une appréhension plus extensive de l'espace urbain, l'augmentation la plus forte s'est également déplacée pour se situer toujours dans l'espace à dominante urbaine, mais cette fois dans la zone proche des limites extérieures des aires urbaines. Cet ensemble de résultats indique que c'est au sein des communes rurales de l'espace à dominante urbaine que se porte aujourd'hui la croissance démographique, là où l'on se trouve à la fois dans un cadre de vie rural et dans la zone d'attraction d'un ou plusieurs pôles urbains. Cependant, l'écart de croissance de la population entre l'espace à dominante rurale et les aires urbaines s'est fortement réduit, en passant de 0,7 point sur la période 1990-1999 à 0,4 depuis 1999. Si l'étalement urbain

Encadré 2

Différentes grilles d'analyse pour les territoires

La région est l'axe d'analyse privilégié dans l'ensemble de cet ouvrage, ce qui en justifie le titre. La région constitue une partition du territoire intéressante à deux titres. D'une part, comme le montrent les analyses présentées ci-dessus ainsi que celles, plus détaillées, du reste de l'ouvrage, c'est un premier niveau pertinent d'analyse des organisations du territoire national, à travers la relative proximité de phénomènes économiques, démographiques et sociaux. D'autre part, sous l'angle de l'organisation politique, la région correspond à un découpage administratif dont l'importance s'est accrue progressivement au fil des lois de décentralisation.
Cependant, des découpages plus fins offrent des outils d'analyse complémentaires au découpage régional. Ces outils sont des « zonages d'étude» . Ils ont été constitués en fonction d'un ou plusieurs critères statistiques mesurés à l'échelle territoriale la plus fine, c'est-à-dire la commune.
Le lecteur rencontrera, au fil des analyses contenues dans l'ouvrage, quatre principaux zonages d'étude : les unités urbaines, le zonage en aires urbaines, les bassins de vie et les zones d'emploi *(encadré 3)*.

s'accélère et s'étend depuis 1999, il se double aussi désormais d'une accélération de la croissance démographique dans l'ensemble de l'espace à dominante rurale.
Une autre manière d'appréhender l'étalement urbain est d'étudier la croissance de la population des communes en fonction de la distance entre leur centre et celui des aires urbaines les plus proches. C'est à 15 km du centre des aires urbaines que la croissance de la population a été la plus forte entre 1990 et 1999 *(figure 9)*. Depuis 1999, ce pic de croissance maximale s'est éloigné, passant à 25 km. En définitive, la périurbanisation continue de représenter la contribution la plus forte à la croissance de la population. Environ les trois quarts de l'accroissement de population depuis 1999 se situent dans l'espace à dominante urbaine que constitue l'ensemble des aires urbaines et des communes multipolarisées. Mais c'est au sein de l'espace rural, dans les zones attractives les moins denses et de plus en plus loin des zones d'influence des villes, que l'accélération de la croissance démographique est la plus sensible.

8 - Évolution de la population des communes de moins de 10 000 habitants selon leur type

	Nombre d'habitants en 1999 (milliers)	Répartition en 1999 (%)	Évolution[1] annuelle moyenne de la population	
			1990-1999 (%)	depuis 1999 (%)
Ensemble des communes de moins de 10 000 habitants	**29 866**	**100**	**0,5**	**0,9**
Communes rurales	14 320	47,9	0,5	1,1
Unités urbaines	15 546	52,1	0,6	0,7
Espace à dominante urbaine	**19 461**	**65,2**	**0,8**	**1,1**
Aires urbaines	16 583	55,5	0,8	1
Dont pôles urbains	7 659	25,6	0,6	ns
Communes des couronnes périurbaines	8 924	29,9	1	ns
Communes multipolarisées	2 878	9,6	0,6	1,2
Espace à dominante rurale	**10 406**	**34,8**	**0,1**	**0,7**

ns : non significatif.
1. L'évolution de la population est calculée en référence au classement des communes en 1999.
Source : Insee (recensements de 1990 et 1999, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005).

9 - Évolution de la population des communes de moins de 10 000 habitants en fonction de la distance aux centres des aires urbaines

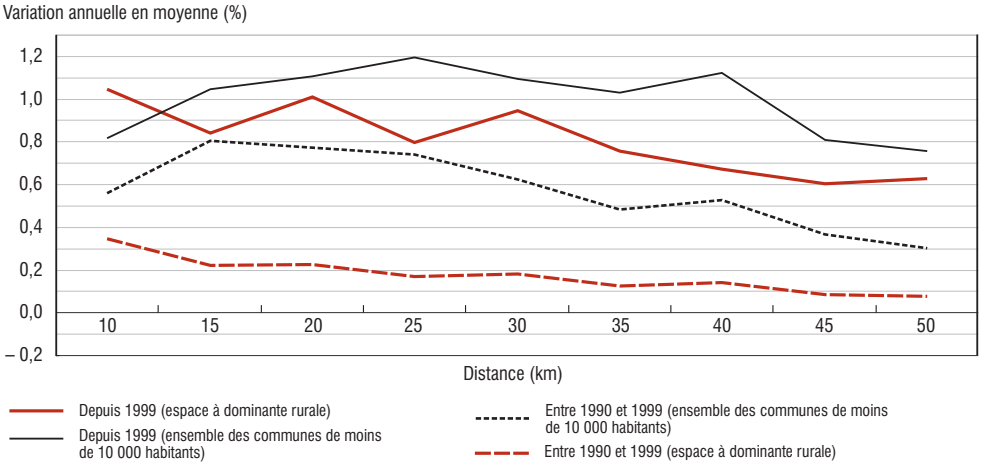

Lecture du graphique : la population des communes de moins de 10 000 habitants éloignées de plus de 15 km et de moins de 20 km du centre d'une aire urbaine a augmenté de +1,1 % en moyenne annuelle depuis 1999, et d'un peu moins de 0,8 % entre 1990 et 1999. Il s'agit d'une distance "à vol d'oiseau", donc d'une approximation par rapport à une distance mesurée par les déplacements des personnes.
Source : Insee (recensements de 1990 et 1999, enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005).

Plus de médecins dans les régions du Sud

L'économie, le marché du travail, la population : les trois domaines qui viennent d'être passés en revue forment un point d'entrée privilégié pour caractériser les disparités régionales. Ces disparités recouvrent – ou ne recouvrent pas selon le cas – celles qui peuvent être mises en évidence à travers une gamme plus large d'indicateurs, certains plus discriminants que d'autres.
C'est le cas par exemple des inégalités de revenus, telles qu'elles peuvent être perçues à travers le nombre de bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU). La CMU complémentaire permet en 2004 à 4,7 millions de personnes d'accéder à l'assurance maladie. Dans les Dom, très touchés par les situations de pauvreté, un tiers de la population en bénéficie. En métropole, les régions Languedoc-Roussillon, Nord - Pas-de-Calais et Provence - Alpes - Côte d'Azur sont les plus concernées (9 à 11 %), alors que les populations bretonne et alsacienne le sont moins (environ 4 %).
La santé est aussi une dimension fortement discriminante entre les régions. L'Île-de-France est la région qui, en 2004, compte le plus grand nombre de médecins (422 médecins pour 100 000 habitants), devant Provence - Alpes-Côte d'Azur (414). Il y a en général plus de médecins dans les régions de province du Sud que dans celles du Nord et dans les Dom. Les médecins sont maintenant en majorité des spécialistes, surtout en Île-de-France et dans le Sud. Ces inégalités reflètent la spécialisation du pôle parisien, et aussi le potentiel de formation des facultés, historiquement très inégal entre régions.

Encadré 3

Les principaux zonages d'étude

- **Les unités urbaines :**

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considéré comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. Il y a plus de 2 000 unités urbaines, de composition et de taille très variables. Les communes rurales sont les communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine.

- **Le zonage en aires urbaines :**

Le zonage en aires urbaines est construit à partir des unités urbaines et des déplacements domicile-travail, pour mesurer l'influence des villes.
Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par une couronne périurbaine. On dénombre 354 aires urbaines, dont la population varie de moins de 15 000 à plus de 500 000 habitants. Des communes peuvent se rattacher simultanément à plusieurs pôles urbains : elles sont dites multipolarisées. L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées).

- **Les bassins de vie :**

Les bassins de vie, au nombre de 1 745, ont été définis afin d'offrir un maillage géographique approprié pour l'étude des conditions de vie. Ce sont les plus petits territoires dans lesquels puissent s'accomplir la majorité des actes « courants » : accès aux services privés ou publics (scolarité, santé…), accès à l'emploi.
Pour délimiter de tels territoires pour la France métropolitaine, une étude a été conduite par un groupe de travail pluridisciplinaire réunissant l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), le ministère de l'agriculture, l'Institut français de l'environnement (Ifen) et l'Insee. La méthode détaillée de détermination des bassins de vie figure dans : « Structuration de l'espace rural : une approche par les bassins de vie » Rapport pour la DATAR, juillet 2003.

- **Les zones d'emploi :**

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement. Elaboré en 1983, puis révisé en 1992, le découpage de la France métropolitaine en 348 zones d'emploi respecte les limites administratives des régions.

Les inégalités entre régions sont en revanche globalement moins marquées en ce qui concerne le nombre de lits hospitaliers de court séjour. Ce nombre baisse sensiblement en quatre ans (– 7 %) dans toutes les régions.

Plus d'un élève sur trois dans le privé en Bretagne et dans les Pays de la Loire

En 2004, l'enseignement privé accueille 14 % des élèves du premier degré et 20 % des élèves du second degré. Ces proportions ont très peu varié au cours des dix dernières années. Traditionnellement implanté dans l'ouest de la France, il représente plus du tiers des élèves en Bretagne et dans les Pays de la Loire. Les filières générale et technologique restent majoritaires : 80 % des candidats au baccalauréat en sont issus. Leur poids est supérieur à la moyenne en Île-de-France, dans le quart sud-est et en Bretagne.
La criminalité est un facteur d'environnement ou de contexte souvent utilisé dans les comparaisons internationales. En 2004, le nombre de crimes et délits constatés au niveau national s'élève à 3,9 millions. Le taux de criminalité spécifique aux crimes et délits contre les personnes s'établit à 570 pour 100 000 habitants. Dans les Dom, en Provence - Alpes - Côte d'Azur et en Île-de-France, ce taux atteint ou dépasse 700 crimes et délits pour 100 000 habitants. Les vols sont plus fréquents dans les régions du pourtour méditerranéen (Provence - Alpes - Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon), ainsi qu'en Île-de-France.
Enfin, il ne faut pas oublier le rôle déterminant joué par les administrations publiques locales, collectivités territoriales (en particulier les communes, départements et régions) et organismes divers d'administration locale (notamment les établissements publics locaux d'enseignement, les chambres consulaires et les centres communaux d'action sociale). En 2003, le montant moyen des dépenses des administrations publiques locales est de 2 726 euros par habitant et celui des recettes de 2 736 euros par habitant. Les recettes et dépenses par habitant sont plus élevées dans le quart Sud-Est (Provence - Alpes - Côte d'Azur, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon), en Île-de-France et dans les départements d'outre-mer. À l'opposé, les montants sont plus faibles dans le quart Nord-Est. ■

LA DENSITÉ DE LA POPULATION

Niveau communal - 1999

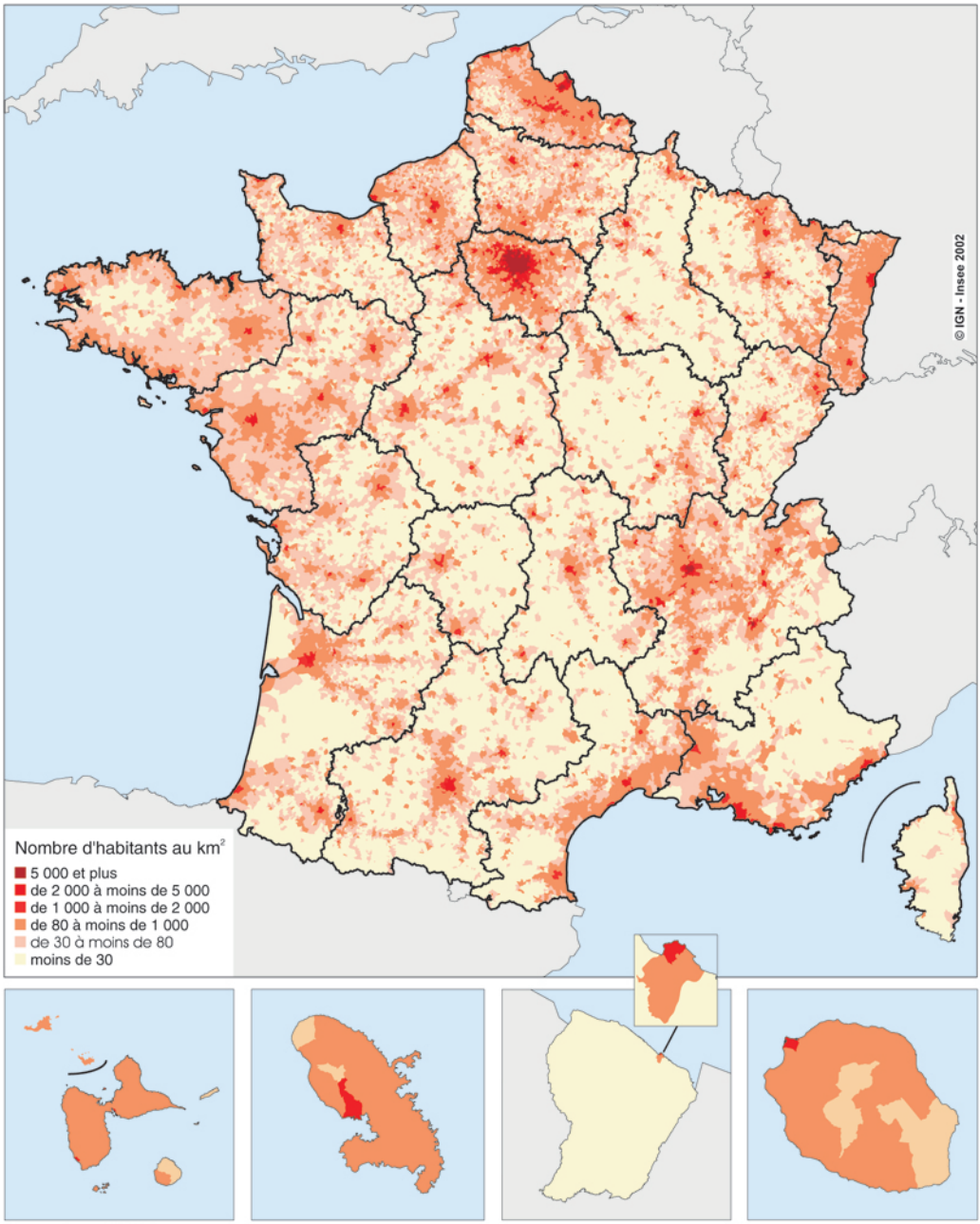

Source : Insee (RP99)